



**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 2764-2020
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 6 juillet 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2764-2020, modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 2422-2012 concernant l'ajout d'usages commerciaux et artisanaux dans la zone résidentielle touristique Ch03Rt, sur la rue Merry Nord et le chemin Couture entre la rivière aux Cerises et la rue des Champs-Élysées.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 août 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 12 août 2020.


M^e Sylviane Lavigne,
Greffière